

Votre argent et les objets de valeur



Évitez de les garder avec vous.

Il est préférable de tout remettre à votre famille ou à votre personne de confiance.

Il existe cependant une procédure qui permet de déposer l'argent au régisseur.

En l'absence de cette formalité, la direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Soyez vigilant avec vos effets personnels.

Les objets personnels particuliers tels que rasoir, paire de ciseaux, médicaments personnels seront conservés dans un casier à votre nom en salle de soins et rendus à votre famille avec votre accord.

Les parfums ou flacons en verre seront rendus à votre famille ou à une personne de confiance avec votre accord.

Votre sortie

Elle est décidée en concertation avec vous et le psychiatre.

Au moment de votre sortie, n'oubliez pas :

- votre courrier de sortie à remettre à votre médecin traitant,
- votre bulletin de situation si besoin,
- de reprendre vos effets et traitements personnels qui seront conservés dans le casier en salle de soins.

Le questionnaire de satisfaction

Nous vous demandons de prendre connaissance et de remplir le questionnaire de satisfaction qui est anonyme.

Celui-ci vous a été délivré pendant votre séjour, vos réponses nous permettent d'améliorer la qualité des soins dispensés dans le service.

Une boîte est à votre disposition à la porte d'entrée du service.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'équipe soignante de l'URPS.

Règles institutionnelles de sécurité fondamentales

Il vous est demandé de les respecter.

Le respect est de rigueur tant envers les personnes hospitalisées que le personnel soignant ainsi que le matériel mis à votre disposition.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER, DE VAPOTER EN CHAMBRE OU DANS LE SERVICE.

Le Centre Hospitalier est soumis à la réglementation anti-tabac, décret 2006-1386 du 15/11/06. Pour les patients souhaitant stopper leur consommation tabagique, des aides peuvent vous être proposées. Afin d'éviter tout risque d'incendie, les cigarettes et les briquets vous seront remis chaque soir et remis le lendemain.

POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ, IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'INTRODUIRE DES OBJETS QUI PEUVENT S'AVÉRER DANGEREUX (VOIR AFFICHES DANS LE SERVICE).

IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'INTRODUIRE, DE CONSOMMER OU DE PARTAGER DES PRODUITS ILLICITES (ALCOOL, CANNABIS...).

CES RÈGLES CONCERNENT ÉGALEMENT LES PERSONNES QUI VOUS RENDENT VISITE.

Le personnel veillera au respect de ces consignes.

Des étudiants seront appelés à vous prodiguer des soins.

Veuillez les accepter, ils seront les soignants de demain. Vous pouvez néanmoins refuser en le signalant à l'équipe soignante.

**CENTRE HOSPITALIER
DE DENAIN**
25 bis rue Jean Jaurès
59220 DENAIN

Tel: 03 27 24 30 00
Site Internet: www.ch-denain.fr



Centre Hospitalier
de Denain

U.R.P.S
**Unité de Réhabilitation
Psychosociale**
située au 1^{er} étage
Bâtiment "le Rivage"

Docteur Marie-Claire COQUIDE, Psychiatre Chef de Pôle
Docteur Perrine LEKADIR, Psychiatre Chef de service,
Docteur Marc PAVAUT, Psychiatre

Docteur Mohammed Amine KETTAF, Psychiatre,
Responsable de l'unité

Bonjour,

Ce passeport a pour but de faciliter votre séjour en apportant un certain nombre de renseignements utiles.

Une équipe pluri professionnelle vous accueille et vous accompagne tout au long de votre hospitalisation.

Le personnel soignant décline son identité et sa fonction lors de votre prise en charge.

La qualité de votre séjour est coordonnée par:

- Le Cadre Supérieur de Santé

Tél : 03-27-24-32-23

- Le Cadre de Santé

Tél : 03-27-24-33-70

- Secrétariat ouvert :

du lundi au vendredi de 9h à 17h25
le samedi matin de 9h à 12h.

Tél : 03-27-24-32-22

Fax : 03-27-24-39-56

Votre Séjour

La réhabilitation psychosociale est un processus qui facilite l'accès d'un individu à un niveau optimal de fonctionnement autonome dans la communauté.

Elle met l'accent sur l'intégrité et les forces de l'individu plutôt que sur sa maladie et propose une approche globale incluant la réadaptation au travail, le logement, les loisirs, l'éducation et l'adaptation personnelle.

L'objectif de soins consiste à aider la personne qui a une incapacité psychiatrique sévère et persistante à développer les habilités physiques, émotionnelles, sociales, intellectuelles, rétablir l'estime de soi et aménager des soutiens nécessaires pour lui permettre de vivre, d'apprendre, de travailler et de se socialiser, de renouer des contacts avec l'extérieur, à trouver sa propre autonomie par le biais d'activités thérapeutiques orientées essentiellement vers l'extérieur.

Le service est habilité à recevoir des personnes en Soins Libres, SL, et d'autres dont l'hospitalisation est régie par la loi de juillet 2011, modifiée en septembre 2013 qui définit les SDT : Soins psychiatriques à la Demande d'un Tiers ou SDRE : Soins Psychiatriques à la Demande du Représentant de l'Etat (en programme de soins). Ces modes d'hospitalisations peuvent limiter votre liberté de circulation dans le service. Un courrier explicatif vous sera remis et commenté par l'équipe soignante.

Les chambres

L'unité de réhabilitation comprend 13 chambres dont 5 chambres particulières et 4 chambres doubles. L'attribution des chambres se fait sur indications médicales, selon les disponibilités.

La chambre double permet de restaurer le lien avec l'autre, le respect, de réapprendre à partager et à échanger.

Elles bénéficient toutes d'un cabinet de toilette. Les salles de bain et de douche sont communes. Le personnel procédera à un inventaire de la chambre à votre entrée et chaque fois que nécessaire.

L'accès aux autres chambres du service est formellement interdit. Si vous êtes en chambre particulière, les admissions prendront contact avec votre mutuelle pour le remboursement en fonction de votre forfait.

Les permissions

Des permissions de sortie du service de courte durée sont possibles (démarches administratives, rendez-vous...). En fonction du mode d'hospitalisation, les démarches pour obtenir une permission peuvent varier, il existe certaines contraintes légales.

Les permissions font partie intégrante du projet de soin et permettent d'étayer celui-ci.

Les visites



Elles sont autorisées de 14h à 18h30, 7j/ 7.
Elles se font en salle à manger

Les visites des jeunes enfants sont déconseillées, sans en avoir parlé au préalable avec le personnel soignant.

Celui-ci peut alors vous proposer un aménagement d'accueil préservant votre d'intimité.

Les visiteurs ne doivent amener de provisions et denrées périssables que pour la consommation ponctuelle c'est à dire pendant les visites.

Nous n'autoriserons pas de stock de nourriture en chambre.



Tenue et Hygiène



Pour permettre un change régulier, pensez à vous munir d'un nécessaire de toilette (savon, shampoing, brosse à dents, dentifrice), de vêtements de rechange, pantoufles, pyjamas, robe de chambre, serviettes et gants de toilette.

Le nettoyage du linge personnel est à votre charge.

Des douches et baignoires sont à votre disposition, de 7h30 à 11h et de 18h00 à 20h30.

Il vous est demandé de vous présenter dans une tenue correcte au petit déjeuner.

Dans la journée, vous serez habillé en tenue civile.

Des baskets et tenues décontractées peuvent vous être utiles pour participer à certaines activités.

La télévision

Il y a une télévision à votre disposition dans la salle à manger.

Le téléphone

Numéro de la salle de soins : 03 27 24 39 54

L'usage du téléphone portable est autorisé sauf contre-indication médicale.

Vous avez la possibilité de vous connecter en WIFI sauf contre-indication médicale. Il vous faudra en faire la demande au bureau des admissions, à l'entrée de l'hôpital (service payant).

Vos droits et devoirs

Vous pouvez en prendre connaissance sur les affiches dans le service (charte du patient hospitalisé).

Les soins

Vous êtes pris en charge par une équipe pluri professionnelle: Psychiatres, Somaticien, Infirmiers, Aides-soignants, Agent des Services Hospitaliers, Psychologues, Assistantes sociales.

Les soins ne se limitent pas à une prise de médicaments mais s'articulent autour d'entretiens (médicaux, infirmiers, avec la psychologue), d'activités thérapeutiques en prise en charge individuelle ou en groupe.

A l'entrée, vous serez accueilli par un soignant qui vous présentera le service, son organisation et vous aidera à vous installer en chambre.

Il vous demandera également de remplir plusieurs formulaires (personne de confiance, informations médicales) et vous remettra un bracelet d'identification qui doit être porté au sein de l'hôpital. Il procédera en votre présence à un inventaire des affaires que vous avez en votre possession.

Vous serez reçu le plus rapidement possible par un psychiatre, qui restera en général votre médecin référent, et déterminera avec vous et l'équipe soignante les objectifs de soins de votre séjour.

N'hésitez pas par la suite à le solliciter. Un espace d'attente est à votre disposition à proximité de la salle de soins.

Le psychiatre pourra rencontrer le patient avec sa famille. Il faut prendre pour cela rendez-vous au secrétariat.

Des réunions entre les professionnels de santé sont organisées afin de discuter des prises en charge de chaque patient.

Des activités régulières ou ponctuelles sont proposées soit en articulation avec les structures d'alternative à l'hospitalisation, soit organisées dans le service. Des jeux de sociétés, table de ping-pong, des puzzles... sont disponibles en salle à manger.

Vous pouvez accéder à un distributeur de journaux dans le hall d'accueil de l'hôpital où se trouvent également des distributeurs de boissons.

Les repas

Ils sont pris en commun en salle à manger.



Petit déjeuner: 8h30

Déjeuner: 12h30

Dîner: 18h30

Si vous devez suivre un régime, conformément aux prescriptions médicales, un menu spécialement adapté à votre santé vous sera proposé par la diététicienne.